

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-troisième session

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Introduction

1. Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur de vous souhaiter, pour la première fois en ma qualité de Directeur général de l'OIM, la bienvenue à la vingt-troisième session du Comité permanent des programmes et des finances.

2. Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement, en mon nom et au nom de la Directrice générale adjointe et de tous mes collègues de l'OIM, les membres du Bureau du Conseil de l'Organisation pour leur engagement et leur travail considérable.

3. Puisqu'il s'agit de la première réunion d'un organe directeur depuis mon élection, permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres de la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant le soin de diriger l'Organisation. J'en suis profondément honoré et me réjouis à la perspective d'une collaboration pour continuer de renforcer nos partenariats avec toutes les parties prenantes, et pour définir une solide vision stratégique pour l'OIM au cours des cinq prochaines années.

4. La migration est une question prioritaire pour la communauté internationale et continuera de l'être au cours des années à venir, comme en témoigne l'élaboration de cadres directeurs et d'objectifs clés, tels que les objectifs de développement durable et, plus récemment, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

5. Au cours des dix dernières années, l'OIM s'est réellement imposée comme l'organisation chef de file dans le monde pour les questions de migration. C'est vers elle que se tournent désormais les États désireux de mieux répondre aux dynamiques migratoires en constante évolution et de garantir le bien-être d'une population de migrants toujours plus diversifiée. Ce faisant, elle s'est rapidement développée pour intégrer de nouvelles compétences, couvrir de nouvelles zones géographiques et s'associer de nouveaux partenaires. Aujourd'hui, il est admis qu'elle est une institution de portée remarquable et aux prestations exceptionnelles, qui se distingue par son impact positif sur le quotidien de personnes du monde entier grâce au dévouement et aux compétences de son personnel.

6. En considération de cet état de fait et grâce à votre soutien, le Secrétaire général des Nations Unies a chargé l'OIM d'assurer la coordination et le secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration. Ce réseau doit permettre au système des Nations Unies d'être mieux à même d'apporter aux États un soutien efficace à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial sur les migrations.

7. Ces évolutions offrent plus largement à l'OIM l'occasion d'évaluer l'état de ses capacités actuelles et de réfléchir à la manière dont elle pourrait être appelée à s'adapter pour anticiper les demandes futures de ses États Membres et des migrants. Pour ce faire, il ne sera pas nécessaire de modifier en quoi que ce soit son identité ou ses activités : sa vocation essentielle demeurera inchangée. Bien plutôt, l'OIM doit se fixer une orientation stratégique plus solide et un ordre de priorités à tous les niveaux de son action, en pleine conformité avec la résolution du Conseil n° 1309 du 24 novembre 2015 qui dispose expressément que de nouvelles fonctions seront assurées sans préjudice du rôle consolidé de l'OIM.

8. De fait, l'OIM est particulièrement bien placée pour conseiller, appuyer et collaborer activement et de manière stratégique avec tous ceux dont les activités concernent la migration, qu'il s'agisse des États Membres, d'organisations institutionnelles ou de groupes de la société civile. À cette fin, elle doit devenir une organisation en apprentissage permanent, capable de mettre à profit ses compétences techniques pour aider les gouvernements à formuler de nouvelles politiques, et d'offrir

une vision et des orientations stratégiques plus solides à la demande des États Membres. Surtout, l'OIM devra préserver son efficacité opérationnelle, sa réactivité et sa souplesse.

9. Les décisions que prendra l'OIM quant aux domaines dans lesquels elle investira ces cinq prochaines années, ainsi que l'ampleur de ces investissements auront une incidence sur la mesure dans laquelle les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble seront armés pour répondre aux besoins évolutifs sur la scène migratoire. À l'heure où les facteurs de migration et les dynamiques migratoires restent rarement figés, l'OIM a l'occasion de renforcer ses atouts fondamentaux, à savoir sa souplesse, sa réactivité et sa connaissance du terrain, et d'offrir à ses États Membres les services d'un partenaire capable d'évoluer et d'apprendre à leurs côtés.

10. Au cours des soixante dernières années, et plus particulièrement depuis quelques années, votre Organisation a évolué sous l'effet de l'élargissement de sa composition et de sa base de projets, et a démontré sa capacité d'adaptation à l'évolution du phénomène migratoire, qui gagne en ampleur et en complexité à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Étant donné la complexité croissante des questions de migration et la multiplication du nombre de crises migratoires, cette croissance devrait vraisemblablement se poursuivre. Les fonds disponibles pour exercer ce rôle croissant et exigeant n'ont malheureusement pas été à la mesure des ressources requises pour assurer la viabilité de la structure de base de l'Organisation. Si de très importantes décisions ont été prises par le passé pour remédier en partie à ce problème à la faveur d'un processus de réforme budgétaire, les États Membres ont, dans le même temps, reconnu la nécessité d'examiner les taux d'augmentation du budget administratif pour 2017 et les exercices suivants, afin d'éviter toute nouvelle érosion de la situation budgétaire qui compromettrait les mesures de renforcement budgétaire.

11. En 2018, l'OIM a continué de faire face aux aspects des crises relatifs à la mobilité partout dans le monde. Le caractère prolongé de nombre de ces situations obligera sans doute l'Organisation à fournir des efforts continus et à grande échelle pendant une bonne partie de 2019.

12. Au Yémen, qui continue d'être confronté à la pire crise humanitaire au monde, on estime à plus de 20 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. D'autres opérations à grande échelle, axées sur la fourniture de secours et de solutions aux populations déplacées à l'intérieur de leur pays, ont été menées cette année dans des endroits comme la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Nigéria, le Soudan du Sud et la République arabe syrienne, ainsi que dans certains des pays d'Asie touchés par une catastrophe naturelle.

13. Au Bangladesh, l'OIM continue de collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour porter assistance à près d'un million de réfugiés rohingya accueillis par le pays à Cox's Bazar. La collaboration entre ces deux organismes est plus étroite encore en Amérique latine et dans les Caraïbes, où ils apportent leur appui à des programmes et initiatives mis en œuvre par les pays qui accueillent des ressortissants vénézuéliens.

14. Enfin, l'OIM continue de mettre en œuvre d'importantes activités d'aide aux migrants vulnérables le long de la route de la Méditerranée centrale, qui continuent d'être victimes de mauvais traitements et de violations de leurs droits fondamentaux dans des proportions inacceptables pendant leur voyage. Dans la quasi-totalité de ces situations, l'aide humanitaire témoigne d'une importante volonté de sauver des vies, mais elle n'est pas le remède. Des solutions ne pourront être trouvées que si la communauté internationale fait preuve d'une solidarité et d'une détermination plus grandes. Sinon, il est probable que l'OIM consacre une grande partie de ses ressources et de son attention à l'aide humanitaire en 2019, comme cela a été le cas ces dernières années.

15. Comme vous le savez tous, je viens tout juste de prendre mes fonctions à l'OIM. C'est pourquoi j'estime que le Programme et Budget pour 2019 devrait être considéré comme un budget de transition. Je reviendrai prochainement sur cette question avec vous car je vais examiner de près les structures et les besoins de l'OIM dans le but d'adopter des mesures visant à rationaliser et à

maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources que vous avez confiées à l'Organisation, ainsi qu'à renforcer la transparence, les contrôles et la responsabilité. Je saisis cette occasion pour remercier les pays qui ont déjà versé des contributions sans affectation spéciale permettant de couvrir provisoirement une partie des déficits de financement.

16. J'en viens à présent aux différents points inscrits à l'ordre du jour, au sujet desquels je voudrais vous livrer quelques réflexions préliminaires. Des précisions vous seront communiquées par la Directrice générale adjointe et le personnel de l'OIM compétent pendant la session.

17. **Point 3 de l'ordre du jour** : La Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2018 confirme que la croissance de l'Organisation se poursuit, puisque le budget des opérations atteint le niveau record de 1,8 milliard de dollars É.-U.. La partie administrative du budget a augmenté de 1 395 francs suisses grâce aux contributions des nouveaux États Membres admis à l'Organisation cette année, portant ainsi le montant total révisé à 50 728 318 francs suisses. L'Administration propose d'affecter ces fonds additionnels au perfectionnement et à la formation du personnel, en particulier à l'organisation des carrières du personnel national, qui représente la majorité des effectifs de l'Organisation.

18. **Point 4 de l'ordre du jour** : Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres. Tout en ayant le plaisir d'annoncer que la situation au regard des contributions assignées restant dues s'est améliorée, je tiens à souligner qu'il reste d'importants montants en souffrance. Je remercie les États Membres qui ont honoré leurs obligations et engage vivement les autres à faire de même. J'invite en outre les États Membres en arriéré de paiement à négocier un échéancier de paiement avec l'Administration afin de régler les sommes restant dues. Parallèlement, nous continuerons à nous employer à défendre la vocation universelle de l'OIM.

19. **Point 5 de l'ordre du jour** : Le Programme et Budget pour 2019 a été établi sur la base du financement confirmé pour des activités élaborées en consultation avec les gouvernements et les acteurs intéressés. Ces activités tiennent compte des tendances actuelles et de faits déterminants ayant trait au phénomène migratoire sur la scène internationale. Au titre de ce budget, il est proposé que la partie administrative, établie à 50 728 318 francs suisses pour l'année en cours, soit augmentée pour y inclure la contribution de l'Organisation, à hauteur de 1 500 000 francs suisses, au Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le montant de cette contribution a doublé pour tous les organismes, conformément à la résolution de l'Assemblée générale n° 72/279 du 31 mai 2018. Cette proposition est en accord avec la résolution du Conseil n° 1318 du 30 juin 2016, par laquelle les États Membres avaient décidé que les besoins de financement de base additionnels découlant de l'entrée de l'Organisation dans le système des Nations Unies seraient couverts par une augmentation de la partie administrative du budget. La partie opérationnelle du budget est établie à 1 milliard de dollars É.-U., ce qui représente une hausse de 5,8 % par rapport au budget initial pour 2018, qui s'élevait à 956 millions de dollars É.-U.. Ce montant englobe le niveau projeté des revenus de soutien opérationnel, établi à 96 millions de dollars É.-U., ainsi qu'une allocation de 1,5 million de dollars É.-U. devant servir de financement de démarrage pour renforcer les capacités de coordination et de formulation de politiques de l'OIM pendant que je dresse l'inventaire complet des domaines qui doivent être renforcés au sein de l'Organisation. Je suis certain que les États Membres approuveront le Programme et Budget pour 2019 tel qu'il est proposé, pour permettre à l'OIM de continuer à exercer son rôle d'organisme chef de file des Nations Unies pour les questions de migration, et afin de contribuer à une gestion efficace et viable de l'Organisation.

20. **Point 6 de l'ordre du jour** : Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes. L'Administration a consenti des efforts considérables et accompli des progrès en vue de la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes. Elle reste déterminée à poursuivre le renforcement de ses systèmes de gestion et de ses contrôles

internes, tout en soulignant que, dans certains cas, la pleine mise en œuvre des recommandations nécessitera plus de temps et de ressources.

21. **Point 7 de l'ordre du jour** : Informations actualisées sur la gestion des risques. À cet égard, j'ai demandé à la Directrice générale adjointe d'engager une série de réformes de la gouvernance interne – notamment en ce qui concerne les contrôles internes, la prévention de la fraude et de la corruption, les enquêtes et les sanctions dans le cadre du système interne d'administration de la justice – qui vous seront très prochainement présentées de manière plus détaillée. Bien que d'importants progrès aient été réalisés ces dernières années dans la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques, il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes résolus à améliorer les initiatives en cours qui visent à intégrer la gestion des risques dans les activités quotidiennes de l'Organisation, et à favoriser une culture de vigilance permettant de faire en sorte que les risques fassent partie intégrante du processus décisionnel et soient gérés conformément aux normes internationales.

22. **Point 8 de l'ordre du jour** : Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées. L'Administration apprécie vivement la participation active des États Membres aux discussions sur cette initiative et leurs précieuses observations. Il est évident que l'Organisation doit trouver une solution au manque d'espace actuel, un problème qui ne fera que s'aggraver au fil du temps. L'Administration doit, à présent, obtenir votre approbation pour élaborer une proposition détaillée qui vous sera soumise pour accord à l'avenir. Celle-ci visera à répondre, au moindre coût, aux besoins d'espaces de bureaux à long terme en combinant les ressources internes des budgets ordinaires avec les facilités de financement proposées par le gouvernement hôte. Comme indiqué, l'Administration est déterminée à rester dans les limites du budget, qui sera établi dès que les coûts détaillés du projet auront été obtenus, et elle vous tiendra régulièrement informés des faits nouveaux, en particulier si des changements étaient prévus. Nous comptons sur votre soutien pour pouvoir aller de l'avant et soumettre une demande de prêt au Gouvernement de la Suisse, ainsi que sur votre participation active à cette entreprise d'un bout à l'autre de la mise en œuvre du projet.

23. **Point 9 de l'ordre du jour** : Mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. L'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sera une priorité pour l'OIM, dans le cadre de son mandat et de ses nouvelles fonctions de coordination et de secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration. En étroite coordination avec ses États Membres et ses partenaires, l'Administration continue d'examiner les moyens de faire en sorte que l'Organisation soit bien armée et dotée des ressources suffisantes pour s'acquitter de cette tâche en sa qualité d'organisme chef de file des Nations Unies pour les questions de migration.

24. **Point 10 de l'ordre du jour** : Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement. Le Fonds de l'OIM pour le développement est une source de financement unique en son genre pour les États Membres en développement. Les projets qu'il finance, mis en œuvre dans 119 pays du monde entier, s'attaquent avec succès aux difficultés que présente la migration et en saisissent les chances. Un regard rétrospectif sur l'évolution du Fonds de l'OIM pour le développement fait apparaître deux caractéristiques essentielles qui témoignent de son utilité et de son impact. Tout d'abord, en accordant des financements de démarrage pour des projets innovants, le Fonds vise à favoriser la participation et l'appropriation des gouvernements et des autres parties prenantes. Les efforts initiaux sont ainsi renforcés, ouvrant la voie à un développement national durable. Ensuite, l'essence du Fonds réside dans ses activités de renforcement des capacités gouvernementales qui, elles-mêmes, constituent le fondement d'une bonne gestion des migrations. Au cours des 17 dernières années, et à d'innombrables reprises, le Fonds a servi de catalyseur à des initiatives viables sur le long terme qui ont été couronnées de succès. Au vu des réalisations du Fonds de l'OIM pour le développement à ce jour, je suis convaincu qu'il continuera de contribuer utilement aux efforts visant à relever les défis migratoires croissants auxquels se heurtent les États Membres et, surtout, les migrants.

25. **Point 11 de l'ordre du jour** : Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres. En réponse aux demandes des États Membres, l'Administration a élaboré des documents sur les thèmes retenus : a) Cadre relatif à l'aide au retour volontaire et à la réintégration et indicateurs permettant de mesurer la réintégration durable ; et b) Aide aux migrants dans les situations de crise : Mise en œuvre des lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle. Il s'agit de documents d'information visant à stimuler les discussions sur ces questions d'actualité.

26. **Point 12 de l'ordre du jour** : Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation. Les accords conclus par l'OIM avec les États Membres sont variables, et nombre d'entre eux ne prévoient pas d'exonérations fiscales comparables à celles obtenues par les Nations Unies. Outre les avantages découlant de ces exonérations fiscales, une uniformisation accrue de ces accords permettrait d'alléger le fardeau administratif pesant sur l'Organisation, contrainte d'appliquer différents systèmes – y compris en ce qui concerne les fiches de paie – selon les spécificités de chacun des accords. Une amélioration des accords conclus avec les pays hôtes permet de maîtriser les coûts grâce aux exonérations fiscales, qui réduisent les dépenses de l'OIM dans un pays donné.

27. **Point 13 de l'ordre du jour** : Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général. Le Bureau de l'Inspecteur général exerce une fonction essentielle pour les activités de l'Organisation en contribuant à la supervision et au contrôle interne de l'OIM par des services d'audit interne, d'évaluation et d'enquête. Malgré la création, ces dernières années, de postes additionnels qui ont permis de le renforcer, nous savons que d'autres besoins doivent être comblés pour qu'il soit mieux à même de satisfaire aux exigences de l'Organisation et de formuler des propositions de mesures correctives en réponse aux problèmes qui se posent.

28. **Point 14 de l'ordre du jour** : Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance. Nous tenons à saluer le travail accompli par le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance en sa qualité d'organe consultatif clé qui aide l'Organisation à renforcer ses responsabilités en matière de surveillance, sa gestion des risques et ses contrôles internes dans l'exercice de ses fonctions partout dans le monde. Nous apprécions votre appui et nous continuerons de collaborer aux fins d'un renforcement de l'Organisation et de la mise en œuvre au moindre coût de nos opérations.

29. **Point 15 de l'ordre du jour** : Informations sur l'action menée par l'Organisation pour aider les États à atteindre les objectifs de développement durable. L'OIM contribue de diverses manières à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre des activités qu'elle mène pour tirer le meilleur parti des articulations entre la migration et le développement. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et le solide ancrage du Pacte mondial sur les migrations dans ce dernier incitent fortement l'OIM à introduire dans son action les cadres multilatéraux de développement des Nations Unies pour en faire un axe central de ses activités ; à renforcer son rôle en tant qu'acteur du développement ; à mieux articuler ses portefeuilles humanitaires et de développement ; et à faire progresser de manière stratégique les discussions mondiales consacrées à la thématique migration et développement.

Conclusion

30. Mesdames et Messieurs les délégués, je me réjouis à la perspective de discussions fructueuses à cette session du Comité permanent des programmes et des finances. Nous continuerons à vous consulter sur les questions précitées et sur tous les autres aspects de l'action menée par l'Organisation.